



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE LORREZ-LE-BOCAGE PRÉAUX
1, rue Émile Bru 77710 Lorrez-le-Bocage Préaux
Téléphone : 01 64 70 52 70 **Télécopie : 01 64 70 52 71**
Email : lorrezlebocage@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 septembre 2023

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie de Lorrez-le-Bocage, le jeudi 21 septembre à **19H15** sous la présidence de M. Yves BOYER,

PRESENTS : M. Yves BOYER, M. Claudy GALLOIS, M. Claude BICHEREL, M. Michel DENISOT, M. Christophe LABARRE, Mme Isabelle LIVIS, Mme Brigitte REDON, , Mme Maria LEGALLAND, Mme Cécile GREGOIRE, Mme Marie-José QUESTEL, M. Frédéric BALAGNY .

ABSENTES EXCUSEES : Mme Muriel BONNET, Mme Anaïs BARBE, M. Bruno PASCUAL, M. Thierry CARRIA donne pouvoir à Michel DENISOT

SECRETAIRE : Michel DENISOT

Le Procès-Verbal du 28 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

DEPENSE A REGULARISER : REGIE COOP'

Monsieur le Maire explique que le montant de la régie d'avance de la coop (de 1 000,00 €) permet de régler en espèces certains achats. Toutes les dépenses faites sur cette régie d'avance doivent être cependant justifiées par des factures. Or, la Trésorerie de Fontainebleau a constaté que des dépenses ont été effectuées en 2022 sans justificatif de facture pour un montant de 286,46 €. Par conséquent, il convient de les régulariser par un mandat au compte 6588 (« Autres charges diverses de gestion courante »).

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de régulariser ces dépenses.

DESIGNATION D'UN REFERENT DE DEONTOLOGIE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter Madame la Présidente du Centre de gestion de la fonction publique de Seine-et-Marne afin de bénéficier du collège de déontologie mis en place par délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne n° 23-15 du 11 mai 2023,

Ainsi :

Le Centre départemental de gestion va mettre en place un Collège de trois référents déontologues, qui répondront aux sollicitations des élus des collectivités affiliées et de celles qui auront conventionné avec lui.

Le Collège sera présidé par **Fabrice DAMBRINE**, Conseiller d'État en service extraordinaire et membre de la Commission nationale de la déontologie et des alertes en matière de santé publique et d'environnement. Il fut, entre autres, membre de la Commission de déontologie de la fonction publique de 2015 à 2020.

Le Collège sera complété par :

- **David SÉNAT**, avocat général près la cour d'appel de Versailles, et ancien Procureur de la République adjoint au tribunal de grande instance de Melun
- **Frédéric DEBOVE**, référent déontologue du CDG 77 pour les agents depuis novembre 2022

Les saisines seront traitées, **à partir de cet automne**, à travers un formulaire dématérialisé garantissant la sécurité des données ; et ce en toute confidentialité et de manière impartiale, prenant en compte tant le cadre normatif que les grands principes déontologiques qui régissent le service public.

Cette mission sera gratuite sauf pour les collectivités adhérentes au socle commun et non affiliées (ces dernières devront se rapprocher du service juridique du CDG 77).

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de bénéficier du collège de déontologie mis en place par le CDG.

SOUSCRIPTION D'UN MARCHÉ AUPRES DE SDESM AGISSANT EN CENTRALE D'ACHAT PUBLIC

Monsieur le Maire expose la convention qui a pour objet d'accorder à la commune le bénéfice du marché lancé et conclu par le SDESM, agissant en qualité de centrale d'achat public.

Le marché porte sur la réalisation d'études liées au développement des énergies renouvelables thermiques et de récupération (ENRth&R) sur le territoire de Seine-et-Marne, dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable conclu avec entre le SDESM et l'ADEME.

Le SDESM agit en qualité d'intermédiaire entre le membre et le titulaire. L'application de cette convention entraîne le transfert des engagements du marché souscrit par le SDESM au membre qui souhaite en bénéficier. Le membre devient pouvoir adjudicateur du marché transmis.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

SIGNATURE DE LA CONVENTION DE LA POSTE DANS LE CADRE DE LA MAISON FRANCE SERVICE

Monsieur le Maire expose la convention qui a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune met à disposition de la Poste, un espace fermé ou isolé avec une zone de confidentialité afin de permettre la mise en place de permanence « France Services » dans la commune.

Monsieur le Maire propose que cet espace soit situé à la mairie.

Michel DENISOT demande pourquoi ce service n'a pas lieu dans les locaux de la Poste.

M. BOYER rappelle qu'il est nécessaire qu'un espace confidentiel soit mis à disposition pour ces services.

Marie-José QUESTEL rappelle que le premier projet à la COOP' n'a pas rencontré suffisamment de public et se demande si ce nouveau projet est pertinent.

M. BOYER explique que le nombre de prestataires est plus important et que nous pouvons définir nous même les jours de présence et les horaires, contrairement à l'obligation qui nous aurait été faite

d'employer deux personnes dédiées chacune à la Maison France Service (24h/semaine) et à créer un espace fermé à la COOP'

Claude BICHEREL s'interroge sur l'ouverture d'un tel service dans les locaux de la mairie. Cette ouverture pourrait sous-entendre une fermeture prochaine du bureau de poste actuel. M. BOYER affirme qu'il n'y a aucune corrélation à faire entre la fermeture du bureau de Poste et l'ouverture de ce service.

Claude BICHEREL rappelle également que la Maison France Service installé à Egreville ne fonctionne que très peu.

Le conseil municipal, donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec 6 voix POUR et 5 voix CONTRE (Claude BICHEREL, Brigitte REDON, Marie-José QUESTEL, Michel DENISOT, Thierry CARRIA).

TOUR DE TABLE :

Marie LEGALLAND

- Rappelle la mise en place du TAD et signale que celui-ci fonctionne. Les premiers « couacs » des transports scolaires (vendredi 15 septembre) ont permis aux lycéens de découvrir ce nouveau service.
- Demande à M. BOYER de faire un point sur la réunion qui s'est déroulée à Paley au sujet du projet d'implantation des éoliennes sur la commune d'Egreville. L'ensemble des Maires n'y est pas favorable. Les nuisances semblent trop importantes par rapport à l'efficacité et au rendement de ce projet.
- Informe qu'elle a prit contact avec un musée à BOYNES (45) pour récupérer les animaux empaillés stockés dans la vitrine de la salle du rez de chaussée. Ceux-ci ont été déplacés dans des cartons au grenier de la mairie en attendant d'être récupérés par le musée. Le Conseil Municipal donne son accord.

Isabel LIVIS

- Signale que les passages piétons deviennent invisibles et qu'il devient nécessaire de refaire les peintures routières.
M. BOYER dit qu'un devis a été demandé mais doit être réétudié au vu de son montant trop élevé. Seul les passages piétons indispensables seront repeints.
- Signale que le trottoir devant la pizzeria « Pizzami » n'est pas suffisamment nettoyé.
M. BOYER informe qu'il s'est déjà entretenu avec le propriétaire à ce sujet mais lui fera un rappel notamment sur le ramassage de ces déchets.

Brigitte REDON

- Demande où en est le projet de maison intergénérationnelle.
M. BOYER informe qu'il est en contact avec M. BOUKAABAR, et que celui-ci doit le tenir informé de l'avancée de ce projet.
- Rappelle que le problème des poubelles de cantine n'a pas été réglé.
M. BOYER attend un devis pour la fermeture de ce local et doit rappeler à la poissonnière d'utiliser des sacs pouvant se fermer hermétiquement avant de les mettre dans ces containers.
- Demande des informations sur l'entretien du cabinet du docteur TIMSIT et sur l'installation de la climatisation dans celui-ci.
M. BOYER informe que la climatisation a été installée par la commune car il s'agit d'un local communal. L'entretien de son cabinet est assuré par un agent de la commune

rémunéré par le docteur TIMSIT.

Christophe LABARRE

- Informe le conseil de la présence de nombreux chats errants dans la rue de l'Eglise provoquant des nuisances chez certains habitants.

Claudy GALLOIS

- Informe que la plaque des télécoms située devant le salon de coiffure rue Mathurin Béry a enfin été stabilisée.
D'autres plaques (ou grilles) ont été signalées bruyantes dans la rue verte.

Frédéric BALAGNY

- Signale que les radars pédagogiques ne fonctionnent pas toujours. M. BOYER informe que la maintenance est prévenue et que l'entreprise doit passer incessamment.
- Demande à ce que le dossier concernant la sécurité routière soit réouvert pour mettre en place des mesures efficaces.

Cécile GREGOIRE

- Fait un point sur la comédie musicale du dimanche 17 septembre au profit de la restauration de l'Eglise de Préaux. Environ 80 personnes ont assisté au spectacle et ont généré 360€ de droits d'entrées. Ces spectateurs ont également fait don de 1000€ supplémentaire pour les travaux de l'Eglise.

Aucune autre remarque n'étant soulevée, la séance est levée à 20h45.

Le Maire

Yves BOYER



Le Secrétaire

Michel DENISOT